



Vandœuvres, le 12 juin 2023
Lge 2020-2025 / CM 26

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 12 juin 2023 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE (Présidente), Jean-Dominique MARECHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusés : MM. Jean-Pierre GARDIOL et Paul STALDER

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 18h32. Elle excuse l'absence de MM. Paul STALDER et Jean-Pierre GARDIOL et le retard annoncé de M. Philippe MOREL, qui arrivera dans quelques minutes puisqu'il siégeait en commission du Grand Conseil.

1. Mise en place du nouveau Bureau

Mme RICCIO annonce que la mise en place du nouveau Bureau aura lieu aujourd'hui. Elle précise qu'elle passera donc la parole à la nouvelle Présidente dans un instant, mais adresse tout d'abord un message à l'assemblée en ces termes :

« Madame le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Une nouvelle année de législature s'achève, et avec elle ma présidence. Lors de cette année, nous avons pu retourner à la mairie pour nos séances du Conseil municipal, une première pour moi. Nous avons eu des discussions importantes pour le futur développement de la commune, telles que la rénovation de la maison Olivier, la construction de deux nouveaux bâtiments publics polyvalents, ainsi que l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandœuvres 77, en vue d'établir une crèche et des logements. Je félicite l'exécutif pour ses efforts en vue d'aller de l'avant dans ces dossiers aussi controversés qu'indispensables, ainsi que le Conseil municipal pour son soutien. Pendant ce temps, le chantier Gardy a pu commencer et progresser grâce à une météo inhabituellement clémente, le processus de modification du PDCom a suivi son cours, bien que retardé par le Canton, et les

discussions sur le traitement des déchets communaux ont pu avancer. Je me réjouis de voir les améliorations mises en pratique. Dans des contextes plus festifs, nous avons pu découvrir les talents cachés de certains pour la chanson, savourer des délices culinaires comme le sabayon et visiter de jolis coins de la Suisse.

Tout d'abord, j'aimerais vous exprimer mes sincères remerciements de m'avoir permis de présider le Conseil municipal. Ça a été un honneur et un grand privilège. J'aimerais remercier également M. GENOUD pour son soutien, lors des séances du bureau et du Conseil municipal, l'exécutif, en particulier Mme le Maire, pour la bonne collaboration tout au long de cette année, et bien sûr le bureau, Mme LEVEQUE et Mme TURRETTINI, avec qui ça a été un plaisir de partager les séances de cette année. Merci pour votre engagement et votre créativité débordante. Je souhaite que cette bonne entente au sein du bureau et du Conseil municipal se perpétue dans cette nouvelle année et que le Conseil municipal prenne ses décisions en considérant chaque Vandœuvrienne et chaque Vandœuvrien de manière égalitaire, sans distinction de leur origine, de leur statut économique, de leurs convictions politiques ou religieuses. Enfin, Mme LEVEQUE, chère Véronique, je te souhaite beaucoup de succès dans ton année de présidence et, Mme la Présidente, je vous cède la parole. »

L'assemblée applaudit Mme RICCIO.

La Présidente remercie Mme Riccio et adresse également un message à l'assemblée :

« Madame le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de succéder à l'excellente présidente qu'a été Eugenia RICCIO, que je remercie pour son intervention. Un plaisir, car je sais que notre Conseil, malgré les opinions diverses de ses membres, travaille de manière efficace et constructive dans l'intérêt de Vandœuvres. De plus, le bureau a bien fonctionné, comme l'a dit Mme RICCIO, et a fait la preuve de son efficacité durant l'année précédente. Je suis très heureuse que la même équipe continue à travailler main dans la main.

Un honneur aussi, car je suis consciente de l'importance de la fonction à laquelle j'ai été élue à l'unanimité. Je tiens d'ailleurs à remercier plus particulièrement mon groupe pour son soutien.

J'ai reçu la lettre de démission de Michael Andersen que je vous lirai tout à l'heure et je le déplore. Mike, je tiens à saluer ton engagement pour ces nombreuses années de conseiller municipal et de présidence de la commission financière et administrative, fonctions pour lesquelles tes qualités personnelles et professionnelles ont été saluées par l'ensemble du Conseil. Nul doute que ces qualités seront utiles et reconnues par tes nouveaux collègues du législatif cantonal. Mike, nous te regrettons déjà, mais je suis certaine que ta carrière politique n'est qu'à son début et que nous aurons la chance de te voir un jour accéder à l'exécutif cantonal. Et comme on dit quand on vient de terminer le bol d'or : bon vent.

Mais la Commune de Vandœuvres doit continuer à fonctionner sans toi, et mes objectifs pour cette année de présidence seront la Concorde et la bonne tenue des séances, en respectant la liberté de chacun, afin de faire évoluer les débats et d'obtenir le meilleur résultat possible de l'intelligence collective de notre groupe. C'est-à-dire : la fixation et le respect des règles communes par tous les membres pour s'assurer que les échanges aboutissent à une vraie mobilisation des compétences.

Pour que cet objectif puisse être atteint, nous devons, comme par le passé, rester bienveillants et respectueux les uns envers les autres en travaillant toujours dans l'intérêt du bien commun, ce dont je ne doute absolument pas.

Merci pour votre confiance et pour votre attention. »

L'assemblée applaudit la Présidente.

rc

57

2. Approbation de l'ordre du jour

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2023

La Présidente demande si les membres de l'assemblée souhaitent apporter des modifications au procès-verbal.

Mme TURRETTINI indique avoir omis d'envoyer la liste des subventions attribuées par la Commission culture et manifestations, raison pour laquelle dite liste sera ajoutée au procès-verbal final.

Mme le Maire souhaiterait apporter une précision pour donner suite aux propos du VOV lus par Présidente lors de la dernière séance. Il ne s'agit pas d'une modification à proprement parler, mais plutôt d'une rectification qu'elle souhaiterait voir figurer dans un procès-verbal. Il s'agit des lignes 454 et 455, à propos de la Mairie de Troinex. Les chiffres donnés sont malheureusement erronés, puisqu'ils sont basés sur des informations données en commission, qui ont donc été rapportées lors d'une séance publique sans avoir été vérifiées. Entre-temps, Mme le Maire a pu obtenir les informations précises de la part de la Mairie de Troinex sur le nombre de collaborateurs à plein temps. Le montant du budget, lui, n'a pas été contrôlé puisque cela ne paraissait pas très pertinent. Ainsi, le chiffre de 8,7 est faux, puisqu'en 2022, Troinex avait 11,7 équivalents plein temps, 14,6 en 2023, et il est déjà prévu pour 2024 d'augmenter le temps de travail de certains collaborateurs, faisant ainsi passer à plus de 15 le nombre d'équivalents plein temps. Ce sont des chiffres qui sont suffisamment différents pour qu'ils soient spécifiés. Les arguments avancés par le VOV s'en trouvent largement minimisés, puisque la similitude avec la commune de Vandœuvres est tout à fait réelle, cette dernière comptant plus d'habitants, un budget plus élevé et 15,7 équivalents plein temps, étant précisé que Vandœuvres vient d'engager une secrétaire pour la police municipale à 50 % et un APM à 100 %, ce qui fait monter ce taux à 17. Les chiffres sont donc très similaires, et ne sont pas du tout à relever comme l'a fait le VOV dans son argumentaire. Il convient par ailleurs de relever que Vandœuvres a également pris en compte les patrouilleurs scolaires dans son personnel, alors que la liste de Troinex n'en compte aucun, soit qu'elle n'en ait pas, soit qu'elle ne les ait pas comptabilisés. Il s'agit là d'une information qui est donnée aujourd'hui, et qui n'entraîne pas de modification du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du 8 mai 2023, auquel est jointe la liste des subventions allouées par la Commission culture et manifestation, est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Maire et des Adjoints

Manifestations et Communication

Mme le Maire indique que le concert des chants corses, qui s'est tenu le 12 mai, a rencontré un énorme succès. Le temple était plein. M. Peyer a assisté à cet événement et a rédigé un article à ce sujet pour la Coquille. C'était un moment magnifique, assez unique et les personnes présentes l'ont relevé. Il s'agit du deuxième concert organisé de cette manière, offert gratuitement à la population et c'est quelque chose qu'il pourrait être intéressant de reproduire, peut-être annuellement.

La sortie des aînés le 1^{er} juin a aussi été une belle réussite. La météo était parfaite et un grand nombre de conseillères étaient présentes à cette occasion. La Commune a reçu beaucoup de retours positifs des aînés, qui ont apprécié d'aller faire un tour en train au Swiss Vapeur Parc.

Le concours hippique de l'Écurie de Crête a eu lieu le week-end dernier. Pour rappel, la Commune subventionne ce concours en finançant le Grand Prix. Toute la quinzaine a été une belle réussite, avec

beaucoup de monde et de belles épreuves. Ceux qui y sont passés auront apprécié. Vandœuvres est assez fière d'avoir un manège qui continue d'organiser des concours. Ceux-ci bénéficient de plus d'une certaine renommée et les épreuves comptent au niveau national en termes de points récoltés. De beaux concurrents se sont donc présentés et on peut relever que celui qui a gagné le Grand Prix vient de Choulex.

En ce qui concerne les manifestations à venir, la prochaine aura lieu samedi ; il s'agit de la fête de la 302, c'est-à-dire la fête des pompiers, avec l'inauguration du camion à 11h00, une partie officielle sur invitation, puis l'ouverture au public. Les conseillers sont invités à venir le soir aussi, pour manger et danser avec leurs amis dans le parc de la mairie, puisque cette partie de la fête est ouverte largement.

Le spectacle dans le parc, dont des affiches et des banderoles se font l'écho, sur les trams et ailleurs, commencera le 25 juin, sur invitation pour la première, puis pour le public dès le 26 juin et jusqu'au 9 juillet. La Commune se réjouit de voir ce spectacle et remercie tous ceux qui se sont inscrits pour la billetterie. A ce propos, une répartition des soirées sera faite cette semaine et sera transmise aux conseillers, afin qu'ils puissent bloquer les dates.

A signaler également les Promotions le 1^{er} juillet, puis la fête du 1^{er} Août.

Par ailleurs, la Coquille aura un peu de retard pour des questions pratiques de relecture. La prochaine édition paraîtra donc début juillet plutôt que fin juin.

PDCom

Concernant le Plan directeur communal (PDCom), Mme le Maire sera assez succincte, puisqu'elle laissera la parole à la présidente de la commission aménagement du territoire qui fera un compte rendu détaillé tout à l'heure. Cela dit, la Commune a enfin reçu la synthèse des préavis de l'Office de l'urbanisme, fin mai, donc très tardivement. Une séance de la commission était fixée le 6 juin et les préavis ont donc été reçus juste à temps. Comme prévu et annoncé précédemment de façon informelle, l'Office de l'urbanisme demande à Vandœuvres de revoir sa position et donc de prévoir des périmètres de densification accrue dans sa stratégie. Le mandataire a été sollicité pour en discuter et la présidente de la commission transmettra de plus amples informations à ce propos dans un instant.

Recrutement d'un APM

Le recrutement commencé n'a pas pu aboutir. Une opportunité s'est toutefois présentée d'engager un APM en formation. La formation des APM est un processus très compliqué et, si les conseillers souhaitent obtenir des précisions à ce sujet, ils sont invités à les demander au responsable de la sécurité lors de la prochaine commission y relative. Il s'agit d'une personne qui débute la formation au mois de novembre, puisqu'il n'est pas possible de commencer avant, et qui pourra donc commencer comme APM à Vandœuvres dès le mois de juin ou de juillet 2024. Cet engagement a donc pu se faire et la Commune en est ravie.

Petite enfance

Comme déjà évoqué, un partenariat est prévu avec la crèche de Belle-Terre, Bubbles Kids. La Commune hésitait quant au nombre de places à réserver. Finalement, vu le nombre de demandes et les discussions qui se sont tenues sur les tarifs, il a été décidé de réserver huit places, quatre pour les petits (0-2 ans) et quatre pour les grands (2-4 ans), ce qui correspond semble-t-il assez bien aux demandes (étant précisé que l'inscription peut se faire jusqu'au 15 juin) et aux listes d'attente des autres crèches. L'exécutif espère que cette solution pourra au moins soulager quelques familles vandœuvriennes, le temps de la construction de la future crèche.

Par ailleurs, le Toboggan et les 1001 Pattes rallongent leurs horaires dès la rentrée prochaine : le Toboggan fermera à 17h30 au lieu de 16h30 et les 1001 Pattes à 12h00 au lieu de 11h30.

État des routes communales

M. TURRETTINI indique avoir trois informations à transmettre. La première a fait l'objet de plusieurs discussions en commission routes, sécurité et domaine public. Elle concerne l'étude commandée concernant l'état des routes communales de manière générale, y compris la signalétique au sol. Cette étude a été effectuée et Vandœuvres a reçu le rapport en fin de semaine passée. Il s'agit d'un très long rapport, qui mentionne les qualités d'asphalte, du marquage et de la signalétique pour chaque chemin. L'exécutif est très content que cette enquête ait pu avoir lieu. Les résultats seront maintenant analysés, ce qui prendra un peu de temps. A l'instar de ce qui avait été fait pour les bâtiments, cela permettra à la Commune de mettre en place tout un plan d'investissements pour les routes, afin de savoir quelle route nécessitera quels travaux dans quel laps de temps. Les conseillers seront informés des résultats dès que ceux-ci seront connus.

Mobility

Un rendez-vous est prévu cette semaine avec l'administration afin de discuter des dates exactes de la mise en place de ce système. Quoi qu'il en soit, le véhicule est réservé et les bornes seront installées très prochainement. Le véhicule devrait être rapidement disponible, idéalement cet été. Ce dossier est donc en passe d'être clos.

Ruches

La dernière information concerne les ruches. Ceux qui siègent à la commission communication auront pu voir passer un article sur ce sujet. Le miel a été extrait des ruches, en collaboration avec certains élèves de l'école, ce qui était très sympathique. Les quantités exactes ne sont pas encore connues et il est possible qu'elles ne soient calculées qu'après la récolte de cet été, qui est prévue dans environ un mois. Dès que les quantités auront été dévoilées, une décision sera prise sur ce qui sera fait de ce miel. En tout cas, le miel de Vandœuvres est bien là et la Commune en est très contente.

Fonds de la biodiversité

M. R. STALDER indique que le comité du Fonds de la biodiversité s'est réuni le jeudi 8 juin pour statuer sur les dossiers reçus. Trois dossiers ont été retenus, un dans son intégralité et deux sous réserve d'un choix d'arbres indigènes pour que le projet entre dans le cadre de la biodiversité. La prochaine réunion aura lieu fin octobre, pour les prochains dossiers. Pour rappel, font partie de ce comité le donateur, M. GENOUD, Mme TURRETTINI et lui-même.

En l'absence de commentaires, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Communications du Bureau

La Présidente explique avoir reçu la lettre de démission de M. ANDERSEN, dont Mme TURRETTINI donne lecture :

« Madame la Présidente, chère Véronique,

C'est avec regret que je vous adresse ces quelques lignes, mais en m'empressant de souligner que le respect et l'amitié que je vous porte ainsi qu'à l'ensemble des membres des autorités communales viennent adoucir cette sincère tristesse.

En effet, outre ma carrière professionnelle qu'il m'appartient de poursuivre, il me serait difficile d'assumer conjointement des responsabilités politiques communales et cantonales. D'ailleurs, vouloir cumuler tous ces mandats me conduirait inexorablement à ne pas pouvoir les assumer avec toute la rigueur que chacun se doit d'avoir pour l'exécution de ces tâches engageant une forte responsabilité. Il m'incombe donc d'avoir à faire des choix et, venant d'être élu au Grand Conseil, j'ai à cœur de consacrer tout le temps nécessaire à cette noble fonction.

Reste néanmoins et surtout que j'ai retiré de précieux enseignements de mes années au cours desquelles j'ai eu l'honneur de siéger au Conseil municipal de Vandœuvres, dont vous venez de prendre la présidence. Tous groupes confondus, nonobstant des oppositions, des divergences de vues, enrobées parfois de propos acrimonieux, j'ai énormément apprécié la compétence, l'ardeur au travail, le dévouement, la gentillesse, la courtoisie de chacune et chacun de ceux qui composent notre petit hémicycle. De ces quelques lignes, vous retiendrez donc que je viens vous adresser ma démission, qui prendra effet le 12 juin 2023 à 20h30.

Soyez certaine que je vous souhaite, ainsi qu'à toutes les conseillères et tous les conseillers, une continuation efficace et paisible du mandat que le souverain de notre commune vous a confié.

Je vous prie de trouver ici, Madame la Présidente, l'assurance de ma parfaite considération. »

L'assemblée applaudit M. ANDERSEN.

M. ANDERSEN remarque avec émotion qu'il a préféré écrire une lettre plutôt que de faire un discours, parce que, dans ce genre de moment, même si on peut paraître fort, ce n'est pas forcément facile.

C'est ici que tout a commencé pour lui, politiquement, et il tient à remercier Floriane, qui n'est pas présente ce soir, car le VOV n'était qu'un petit groupe à l'époque et elle l'a accueilli les bras grands ouverts pour l'initier à la politique, aux côtés de Mme le Maire, dans cet hémicycle. C'est quelqu'un qui avait une certaine rigueur, une connaissance des rouages politiques, et qui a mené tout cela de main de maître. Il relève avoir tout appris d'elle en arrivant dans cet hémicycle, qui a marqué le début de son activité politique.

Il se rappelle avoir terminé cette législature en tant que viennent-ensuite, des années très enrichissantes qui ont été suivies très rapidement d'une nouvelle campagne. Il a en outre eu l'occasion de remplacer M. Gardiol, qui avait démissionné à l'époque. La campagne qui a suivi a été très intéressante et même télévisée, ce qui est rare pour une petite commune comme Vandœuvres. Les groupements avaient organisé des activités, des soirées de campagne, et tout cela a été très intéressant et très enrichissant. Tout de suite après, le début de législature a été assez tumultueux et difficile pour l'exécutif, avec un projet à finaliser qui était conséquent et qui n'était pas forcément sur les bons rails, à savoir l'Esplanade, avec les recommandations de la Cour des comptes qui ont demandé aussi un travail important, ce pour quoi il tient à féliciter l'exécutif et l'administration, qui ont fourni de très gros efforts pour arriver à cet objectif. Le Conseil peut également être félicité, car il a su accompagner l'exécutif et l'administration dans toutes ces tâches. Aujourd'hui, des projets futurs attendent la Commune, avec le chantier Gardy qui a déjà commencé, le projet de crèche qui a nécessité de longues discussions et aussi celui de la maison Olivier qu'il suivra de loin et qui fera peut-être couler plus d'encre.

M. ANDERSEN rappelle que la raison de sa démission a été exposée dans son courrier. Il en profite pour remercier chacune et chacun de l'avoir soutenu à sa manière, pendant cette campagne qui n'a pas été facile, et de la confiance accordée par certains par le biais de leur bulletin de vote, ce qui lui a permis d'arriver au parlement cantonal. Il a toujours pour but de s'impliquer à 100 % dans ce qu'il entreprend et ses collègues députés lui ont accordé leur confiance en lui donnant la commission des finances, la commission fiscale, la commission des transports et la commission de la santé, ce qui

représente près de 15 heures de commissions par semaine. Avec une famille qui s'agrandit à la fin de la semaine, M. ANDERSEN a estimé qu'il ne pouvait pas, en plus, mener à bien ses responsabilités communales. C'est pour cela qu'il a pris cette décision, qui n'était pas facile. Il continuera toutefois de suivre Vandœuvres de près ou de loin, pour voir les projets qui aboutiront, il l'espère, le plus rapidement possible, dans l'intérêt de la commune.

M. ANDERSEN conclut ce bref discours, qu'il n'avait pas préparé, en remerciant encore une fois l'assemblée pour ces années au sein du Conseil municipal.

Le Conseil et l'exécutif applaudissent une nouvelle fois M. ANDERSEN.

6. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Communication et naturalisations (CCN)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 15 mai 2023 :

« Comme à l'accoutumée, les commissaires ont relu les différents articles pour la prochaine Coquille, qui devrait paraître début juillet. Nous avons ensuite choisi les photos pour l'illustrer.

Il restait encore six articles à écrire et nous avons décidé, d'un commun accord et pour simplifier, de les écrire et de nous les transmettre par mail pour éviter une séance supplémentaire de commission, ce qui a d'ores et déjà été fait en grande partie. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu de la séance du 22 mai :

« Après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente séance, la commission a abordé les points suivants :

- Mobilitri : conformément aux recommandations émises par la Cour des comptes, un appel d'offres en marché public pour un ESREC mobile doit prendre place. Cependant, comme un tel appel d'offres sur 11 communes est irréaliste, Mobilitri soumettra une offre à chaque commune. Toutefois, dans cette attente, il a été convenu que les communes prolongeront l'offre actuelle jusqu'à l'automne 2024. Il a cependant été demandé davantage de précisions quant à la facturation des différentes fractions. De même, il est souhaité que le système de pesage soit optimisé.
- Chantier Gardy : les commissaires sont informés d'un potentiel retard dû à la livraison différée de la charpente. Néanmoins, la construction devrait être achevée, comme prévu, début 2024. Il est évoqué une complication concernant la manœuvre du camion des pompiers sur l'aire de lavage. Quant à la déchetterie, il semble qu'il sera nécessaire d'installer un compacteur pour cartons au vu de l'augmentation de cette fraction de déchets depuis le COVID. Le coût de cette machine sera rapidement amorti étant donné que les levées par le mandataire seront plus espacées.
- Déchets de cuisine : dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets, l'Exécutif a détaillé les mesures qui seront prises très prochainement concernant les déchets de cuisine, ce qui fait suite aux informations apportées lors de la précédente séance, à laquelle avait participé M. Raeis du GESDEC. Il est à noter que ces mesures ne devraient pas donner lieu à un crédit budgétaire supplémentaire. Il est rappelé que cette mise en place s'inscrira dans une phase de sensibilisation, avant que des amendes ne soient infligées.

- Subventions à des associations ou fondations : une information est effectuée par l'exécutif pour donner suite à la demande de la commission, émise lors de l'élaboration du dernier budget. S'il s'agit d'une prérogative qui lui est propre, M. l'Adjoint a cependant indiqué être ouvert à de nouvelles propositions, dans les limites de la ligne budgétaire.
- Fonds de promotion pour la biodiversité : M. l'Adjoint fait part des appels à projets parvenus à la Mairie à l'issue de l'échéance du délai y relatif (15 mai dernier). Le bilan est décevant et les modalités de subventionnement sont questionnées.

A l'issue des divers et du rappel de la date de la prochaine séance, soit le lundi 19 courant à 19h00, la séance fut levée à 20h18, l'ordre du jour ayant été épuisé.

Pour davantage de détails, vous voudrez bien vous référer au procès-verbal de ladite séance, lequel figurera tout prochainement sur CMNet. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN observe que la séance du 31 mai a été annulée.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI indique que la commission du 5 juin dernier a été entièrement dédiée aux subventions. Une fois de plus, elle joindra la liste des associations soutenues au procès-verbal. Elle notifie tout de même les dates du 3 et du 5 novembre 2023, qui correspondent aux concerts du chœur de Vandœuvres, Choulex et Cologny, que la Commune soutient plus généreusement cette année en raison d'une défection d'un sponsor, ce conformément à la volonté de la commission de soutenir les associations locales. Elle espère donc voir les conseillers à ces deux concerts.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 6 juin 2023 :

« La commission aménagement du territoire s'est réunie mardi 6 juin 2023. Elle s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbaplan, mandataire de la Commune. En préambule, Mme le Maire a expliqué ce qu'elle vient de dire et elle a fait un point de situation sur le PDCom. En substance, la consultation s'est soldée par un préavis négatif. La stratégie zone 5 qui ne prévoyait pas de périmètre de densification accrue a été refusée pour Vandœuvres comme pour les autres communes qui avaient fait la même proposition.

M. Weil a alors proposé plusieurs variantes permettant de définir un périmètre de densification accrue en s'appuyant sur les critères déjà retenus pour le précédent projet. Il a proposé de situer le périmètre le long des axes principaux, en excluant les pénétrantes de verdure, les lieux propices à la biodiversité ou à haute valeur patrimoniale, ainsi que ceux en bordure de zones agricoles. Il y a en revanche inclus la parcelle de la Maison de Pressy, la vocation sociale de l'établissement et la nécessité de pouvoir prévoir un agrandissement de la structure le justifiant.

Après un large échange de vues, les commissaires, à la majorité, ont décidé de présenter un périmètre de densification accrue incluant quelques parcelles le long de la route de la Capite ainsi que la parcelle de la Maison de Pressy. Il a été délibérément décidé d'exclure de ce périmètre les bords de la route de la Seymaz au vu de la densification déjà importante à cet endroit et du souhait de ne pas péjorer les conditions de vie des habitants du quartier. M. Weil a été chargé de contacter l'Office de l'urbanisme et l'Office des autorisations de construire (OAC), pour savoir avant fin juin si une telle solution serait envisageable. En cas de refus, la commission essaiera de se réunir avant les vacances scolaires pour définir un nouveau périmètre de densification accrue ou augmenter celui qui est déjà prévu. En cas de

préavis positif, la procédure d'adoption du PDCom pourra aller de l'avant avec une présentation aux habitants début septembre, et une consultation publique en septembre-octobre.

A l'issue de la présentation, M. Weil a quitté la séance. Après l'approbation de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal de la séance du 7 février 2023, Mme le Maire et le responsable technique ont fait une brève présentation des dossiers de construction en cours. Un recours devait notamment être déposé, et il l'a peut-être déjà été, à la Chambre administrative, concernant le projet au chemin de la Blonde, en face de la parcelle Kuffer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. »

Mme HÜSLER ENZ ajoute que, sauf erreur, M. Weil a déjà contacté l'Office de l'urbanisme.

Mme le Maire explique qu'effectivement, une rencontre a eu lieu le surlendemain de la commission. M. Weil et M. Moreno ont pu être reçus par l'Office de l'urbanisme. Les informations obtenues étaient toutefois quelque peu contradictoires sur l'acceptation ou non de la proposition de Vandœuvres. Ainsi, pour le moment, la Commune est en attente, et l'Office de l'urbanisme a été relancé pour qu'il l'informe clairement de sa position puisqu'il n'est pas question d'avoir des réserves sur la stratégie de densification. Rien ne sera lancé sans confirmation de l'Office de l'urbanisme indiquant qu'il valide le projet. Pour le moment, il s'agit donc malheureusement encore d'attendre. La Commune essaiera d'obtenir une réponse d'ici mercredi, pour savoir s'il faut ou non prévoir une séance de commission à la fin juin.

M. MOREL rejoint la séance à 19h14.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL prie l'assemblée de l'excuser de son retard et explique qu'il se trouvait à la commission de l'aménagement du territoire et des travaux. Il y a notamment été question de la zone villa et M. Hodgers était présent. M. MOREL donne lecture du compte rendu de la séance du 11 mai, à laquelle il rappelle qu'il n'était toutefois pas présent :

« L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

M. Turrettini a annoncé que la commune a eu une séance avec M. Gérard Widmer, directeur pour la région Arve-Lac de l'Office cantonal des transports (OCT). Plusieurs points sont abordés :

- Le trottoir autour de l'école de Vandœuvres. Une longue discussion s'est tenue sur les alternatives et les possibilités pour ce trottoir. L'OCT a finalement indiqué que l'analyse de ce dossier n'est plus entre ses mains, mais entre ceux de techniciens dans un autre département, qui n'est pas précisé dans le PV.
- Le passage piéton qui relierait les immeubles du chemin de Pressy 7. Il s'agit d'un passage piéton situé tout en bas, vers l'école, à la sortie d'une propriété privée, ainsi que des deux autres immeubles qui sont en construction à côté et qui n'ont pas de trottoir. Il devrait y avoir quelques petits trottoirs et il est prévu d'en rediscuter, également au niveau cantonal.
- L'arrêt du bus Chougny. Ce dernier est assez dangereux et il est proposé entre autres de mettre un panneau avec un feu clignotant en amont du virage en direction de Vandœuvres pour signaler la présence d'un passage piéton, car ce dernier est tardivement visible lorsque l'on circule en voiture. Un trottoir avec des marquages de lignes jaunes qui séparent de la route est également évoqué. L'OCT semble favorable à mettre une séparation, comme la Commune l'avait proposé, pour protéger cet arrêt de bus et la zone piétonne par rapport à la route adjacente.

- Le projet de piste cyclable reliant Vandœuvres à Choulex. Pour l'instant, il n'y a qu'une étude lancée par l'OCT et les vélos continuent de circuler sur la route habituelle.
- L'extension des 30 km/h à la route de Pressy. La Commune a montré les résultats des relevés de vitesse par les radars. La vitesse enregistrée est dans 80 % des cas supérieure à 50 km/h dans cette région. L'OCT va analyser ces données et reviendra vers la Commune soit pour changer la vitesse, soit pour mettre en place des aménagements.
- Le chemin des Hauts-Crêts. Vandœuvres a demandé l'interdiction du passage des camions à l'angle du chemin des Hauts-Crêts et de la route de Vandœuvres et sur tout le chemin des Hauts-Crêts jusqu'à Cologny. L'OCT a accepté cette mesure, sachant que les camions peuvent emprunter un autre chemin, à savoir la route Martin-Bodmer.
- L'aménagement de la Gradelle et Jean-Jacques Rigaud. M. MOREL remarque qu'il vient d'y passer et que la situation est épouvantable. Il s'agit ici de la problématique de la gestion des feux, ou plutôt du manque de gestion des feux au niveau du chemin de Frontenex, ces derniers créant des bouchons qu'il n'y avait pas auparavant. Ces feux ne sont toujours pas réglés pour éviter les bouchons qu'ils créent, surtout le deuxième feu au niveau de la bifurcation Vandœuvres-Gradelle. La réponse de l'OCT est qu'on ignore quand ce sera réglé.

Pour conclure, M. TURRETTINI a indiqué avoir essayé de rendre l'OCT attentif aux multiples problématiques traitées par le passé, où la Commune estime que l'OCT s'est montré un peu négligent dans la manière d'analyser les sorties de véhicules et les différents conflits entre les propriétés.

Le point suivant de l'ordre du jour concernait l'état des routes, des chemins communaux et les travaux. Le problème de miroirs couverts de lierre a été relevé. S'ils appartiennent à des privés, c'est à eux de les entretenir. Le problème concernant la bâche à l'angle des chemins de la Cocuaz et de la Seymaz est en partie réglé. Quelque chose de plus correct que ce qui existait encore jusqu'à il y a une dizaine de jours a été mis en place. Le dernier problème est celui du parking de la chapelle Saint-Jacques, au chemin de la Blanche, qui est utilisé par les pendulaires comme un P+R sauvage. Certainement que l'agent municipal veillera à ce que ce ne soit plus le cas.

Le dernier point était relatif à la sécurité. Une séance bisannuelle s'est tenue avec la police municipale du poste de la Pallanterie. M. TURRETTINI a précisé qu'entre 2021 et 2022, une baisse de 6,45 % des cambriolages a été constatée, ceux-ci passant de 31 à 29. Le résultat est globalement positif et différentes recommandations ont été formulées, par exemple éviter de laisser une échelle près d'une maison, de laisser les clés sur la porte, de laisser une porte-fenêtre ouverte. Ce sont des précautions élémentaires qui contribuent à diminuer les cambriolages. Les commissaires se sont ensuite enquis des patrouilles de GPA, qui passent toujours la nuit dans la commune.

Il est en outre prévu de faire une visite au poste de police de la Pallanterie. »

7. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

8. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

Tableau des suivis

M. VAUCHER souhaiterait émettre une proposition à l'adresse du bureau. Il se demande en effet s'il ne serait pas pertinent et utile de disposer d'un tableau ou d'une liste qui regroupe tous les objets, des motions surtout, mais aussi des résolutions, avec un suivi de leur traitement, du renvoi en commission ou d'un éventuel suspens, de la date à laquelle une réponse a été apportée, et une classification de ce qui est archivé. L'idée n'est pas de créer une usine à gaz, mais ce type de tableau existe dans d'autres communes, où c'est le bureau qui en a la charge. Il est vrai que, pour l'instant, il est possible de s'en sortir en se référant simplement aux documents qui sont presque tous sur CMNet, grâce à la date de la séance à laquelle l'objet a été présenté, mais un tel tableau permettrait d'avoir en un coup d'œil une vision de tout le parcours de l'objet, en incluant éventuellement le détail des votes en plénière et en commission.

La Présidente propose d'en parler à la prochaine séance du bureau, ce que Mmes TURRETTINI et RICCIO approuvent.

10. Divers

Commission cantonale du territoire

M. MOREL souhaite dire un mot de la commission à laquelle il vient de participer. Il y a été question de la zone villa, et il semble que Vandœuvres ne soit de loin pas la seule commune à offrir un certain scepticisme face aux constructions. En outre, il s'avère que 43,5 % de la zone constructible à Genève se trouve en zone villa, c'est-à-dire en zone dite 5. L'axe de travail de M. Hodggers et de son équipe se concentre donc sur cette zone-là. M. MOREL a eu l'impression que M. Hodggers comprenait que certaines régions avaient des difficultés à trouver des zones de densification. Il n'a pas évoqué de dossier oublié, mais a parlé d'un délai à la fin de l'année pour certaines communes.

Mme le Maire relève qu'il parlait vraisemblablement de Vandœuvres. Le délai à fin juin n'a pas été prolongé formellement. Cela étant, plusieurs communes n'ont pas pu finaliser leur PDCom dans ce délai. Vandœuvres est la dernière à avoir reçu les préavis et donc à pouvoir poursuivre la procédure. Pour cette raison, elle sera vraisemblablement la dernière à voir son plan directeur validé. Les autres communes, qui sont des communes voisines, sont actuellement en consultation publique. Il leur sera sans doute possible d'obtenir une validation par le Conseil d'État cet automne. Quoi qu'il en soit, quelques communes n'ont donc pas pu aller au bout du processus et le Canton en est conscient. C'est pour cette raison qu'il a été transmis à l'OAC qu'il fallait encore tenir compte des préavis pour les communes qui n'ont pas pu terminer leur révision du PDCom. Reste que rien n'est formalisé.

M. MOREL rapporte que certains commissaires se sont étonnés que les communes n'aient pas plus souvent proposé le déclassement de zones 5 en zones 3, qui est la zone de développement avec la règle des trois tiers.

Mme le Maire remarque que cette option n'est pas vraiment venue à l'esprit des membres de la commission de l'aménagement. Il s'avère que ce qui pose un problème à Vandœuvres, c'est aussi la conséquence de la densification, à savoir l'augmentation de la population et le besoin d'infrastructures supplémentaires qui en découle. Dans les zones de développement, on peut sauf erreur mettre des infrastructures publiques, mais cela ne résoudrait pas le problème et il ne semble pas dans l'intérêt de la commune de développer davantage la zone constructible. Par ailleurs, la configuration de Vandœuvres, en termes de biodiversité, de pénétrantes de verdure, de protection paysagère, etc., paraît plutôt incompatible avec de la zone 3. L'Esplanade aurait pu être déclassée de zone 4B en zone 3, mais ça n'a pas été fait. En tout état de cause, on imagine mal une zone de développement au

chemin de la Troupe, par exemple. La configuration de la commune ne permet guère ce genre de déclassement.

M. ANDERSEN ajoute qu'il lui semble qu'une taille minimum est également requise.

Mme le Maire préfère ne pas s'avancer sur les conditions de déclassement, car elle ne les connaît pas, Vandœuvres n'ayant pas de zone 3 sur son territoire.

M. MOREL en prend note. Il relève que le titre de la réunion à laquelle il vient d'assister était « le Grand Genève ». Or, finalement, les commissaires n'ont parlé que du territoire suisse, en termes de zones de développement, d'habitants, d'habitations, etc. Il faut aussi se demander si l'on souhaite un million d'habitants à Genève, si tant est que ce soit possible et réalisable, et la réponse est certainement négative. Cela implique de poser des limites. Certains membres des partis de droite lèvent les bras au ciel quand ils entendent ça, mais il faudrait peut-être limiter le nombre d'entreprises qui viennent à Genève et les sélectionner en raison de leur qualité ou de ce qu'elles apportent à Genève. En effet, une large part de l'augmentation de la population découle directement du développement économique qui se fait à Genève. Le corollaire de cette question c'est de savoir s'il ne faudrait pas collaborer avec la France, même si, localement, les Français n'ont pas beaucoup de pouvoir, en vue de créer le développement non seulement sur le territoire suisse, mais aussi sur celui pompeusement appelé le Grand Genève. Dans ce qui a été dit, il transparaissait l'idée qu'il y avait une limitation dans la densification, et qu'une dizaine de communes disent maintenant que ça suffit. Cette voix commence un tout petit peu à être entendue. Elle est raisonnable et il faudrait qu'elle porte encore plus. La Commune de Vandœuvres a fait son travail dans ce domaine-là de manière tout à fait exemplaire.

Mme HÜSLER ENZ estime que mettre une partie des zones villa en zone de développement reviendrait à faire l'inverse de ce que Vandœuvres a toujours essayé de faire. Il faut savoir si on souhaite des immeubles comme il y en a dans les potagers en face des jardins familiaux à Chêne-Bougeries, parce que c'est ça, la zone 3. Une telle option ne semble ni intelligente, ni adéquate, ni raisonnable.

Motions sur CMNet

M. VAUCHER revient sur sa proposition et demande à M. GENOUD s'il serait possible de télécharger la motion sur le plan climat communal sur CMNet, avec les autres motions sur la page qui avait été créée à cet effet, ainsi que la motion sur la journée portes ouvertes au golf et la résolution sur la Voie bleue.

Concert à la Nautique

La Présidente réitère sa proposition d'aller écouter et voir M. E. PROVINI jouer avec son groupe le 28 juin à la Nautique. Un groupe WhatsApp sera créé à cet effet, afin que ceux qui ne sont pas membres puissent s'inscrire. Ce sera à partir de 21h00 ou 21h30.

11. Dossiers de naturalisation n° 2023.196 et 2023.476 (huis clos)

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation n° 2023.196 et 2023.476.

La séance est levée à 19h31.


La Secrétaire du Conseil municipal
Eugenia RICCIO


La Présidente du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE

Annexe

Liste des subventions attribuées lors de la séance de la commission Culture et Manifestations du 5 juin 2023

- 1000.- au festival Plein-les-Watts
- 1000.- pour le kiosque Cofradia du collectif artistique FOEHN
- 500.- pour L'ABVL, l'association des amis des bateaux à vapeur du Léman
- 1000.- pour Alternatiba
- 1000.- pour le projet « Baleia a vista » de Écran Mobile
- 4000.- de don supplémentaire pour le Chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny à la suite du désistement d'un important sponsor.

Voici d'ailleurs les dates des prochains concerts :

Le 3 novembre 2023 à l'église de Saint-Germain

Le 5 novembre 2023 au temple de la Madeleine

- 3000.- pour la 3ème édition du festival du LAC qui aura lieu les 8 et 9 juin 2024.